

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET
M.CHAINÉ donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :

Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional pour un programme de recherche et développement sur l'autoconsommation territoriale de l'électricité

L'autoconsommation et l'autoproduction de l'électricité, reconnues par la loi sur la transition énergétique, sont les moyens pour un particulier ou un groupement de particuliers de consommer l'électricité produite par le biais d'une installation photovoltaïque située en général sur la toiture d'un bâtiment. L'autoconsommation dans sa version la plus élémentaire repose sur le câblage physique de l'installation de production au circuit interne du bâtiment dans lequel l'électricité est consommée.

Le bureau d'études Solunergie examine la faisabilité d'une autoconsommation d'électricité à une échelle territoriale. L'objectif est de construire des circuits courts pour l'approvisionnement de l'électricité qui bénéficie à une collectivité, en tant que cliente, et qui permette simultanément de soutenir la production locale. Le dispositif vise à s'affranchir de la réalité physique du circuit de la production à la consommation (le câble qui va de la centrale solaire au compteur) pour penser un type de circuit court qui tire parti des mécanismes propres au marché de l'électricité et qui repose sur des liens contractuels entre acteurs locaux. L'objet de la recherche est d'abord de confronter l'évolution fine des besoins d'électricité sur certains sites publics (agglomération et commune de Châtellerault) et la production d'une centrale solaire exploitée par l'entreprise châtelleraudaise VMH Energie. Le calcul à partir de données réelles et sur une certaine période doit tester l'intérêt économique d'un prix de l'électricité qui serait négocié directement entre Grand Châtellerault et le producteur. Le programme construit également les outils qui assurent la faisabilité juridique d'un tel marché "de gré à gré".

Après une première expérimentation qui a impliqué 5 acteurs publics (mairie de Paris, Brest Métro, Syndicat d'énergie de l'Aude, Communauté de communes de Pouilly en Auxois, Région Bourgogne-Franche-Comté), Solunergie propose à 5 nouvelles collectivités de participer à un test grandeur nature pour vérifier l'intérêt économique de cette autoconsommation territoriale.

Ce programme de recherche correspond pleinement aux orientations de la politique énergie climat que l'agglomération met en œuvre depuis des années. Il a obtenu le soutien du Conseil Régional, qui se montre très intéressé par cette démarche innovante. Le coût de ce programme de recherche et développement est de 45 600 € HT, dont 10 600€ HT seraient pris en charge directement par Solunergie. Le plan de financement est le suivant

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Programme de recherche et développement sur l'autoconsommation territoriale de l'électricité	54 720€	Conseil régional	20 000 €
		Solunergie	6 720 €
		Grand Châtellerault	28 000 €
Total TTC	54 720 €	Total TTC	54 720 €

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 14 alinéa 3 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, autorisant la signature de ce marché sans mise en concurrence,

VU l'article 3-3 alinéa 7 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence coordination de la transition et de la performance énergétiques ,

CONSIDERANT que ce programme de recherche et développement contribue à la politique de transition et de la performance énergétique menée sur le territoire châtelleraudais,

CONSIDERANT que le Conseil Régional souhaite soutenir financièrement cette action innovante,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant à demander le versement d'une subvention de 20 000€ à la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre d'un programme de recherche et développement sur l'autoconsommation territoriale de l'électricité,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les autres documents afférents à ce programme de recherche.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER